

---

**Appel à candidatures pour expositions– Artistes non-professionnel-le-s**  
**Programmation saison culturelle [Septembre 2023 – Août 2024]**  
**Commune de Nouvoitou / Médiathèque « Pré en Bulles »**

---



Thématique proposée pour la programmation culturelle :

**Septembre 2023 à Août 2024 (3 artistes retenus) : NATURE, ENVIRONNEMENT, POLLUTION, PRESERVATION, DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Contexte :**

La commune de Nouvoitou, située en Bretagne dans le département de l'Ille-et-Vilaine, souhaite accompagner et diffuser la production artistique ainsi que favoriser sa médiation auprès du public. Pour remplir cette mission, la Médiathèque « Pré en Bulles » dispose d'un espace culturel dédié à l'animation culturelle (expositions, spectacles de petites formes, projections, etc...).

La commune recherche donc pour cet espace culturel, des artistes non-professionnel-le-s souhaitant intégrer la programmation annuelle. Toutes les formes d'art plastique et visuel sont les bienvenues au sein de la programmation annuelle (peinture, photographie, vidéos, sculpture, poterie, mosaïque, etc...).

La médiathèque n'est pas un lieu commercial, la vente n'est donc pas autorisée.

**Les dates à retenir :**

**Du 4 mai au 13 juin 2023** : réception des dossiers de candidature par internet ou par envoi postal.

**14 juin 2023** : étude des dossiers et sélection par la commission culture. Cette commission, composée d'élus du Conseil Municipal est rejointe par les agents de la Mairie et la médiathèque de Nouvoitou en charge de la programmation culturelle.

**Du 15 au 22 juin 2023** : transmission des résultats aux artistes retenus. Définition des dates d'exposition en consultation avec les artistes (1 en septembre 2023, 2 entre janvier et août 2024). Les expositions sont généralement d'une durée de 2 à 3 semaines.

**Du 23 juin au 4 juillet 2023** : Transmission impérative des éléments nécessaires à la communication pour être intégrés aux plaquettes de saison culturelle.

**Modalités de dépôt de dossier :**

L'appel à candidatures est réservé aux artistes non-professionnel-le-s. La proximité géographique des artistes (dans un rayon de 50km) et leur lien avec la commune de Nouvoitou seront appréciés par le comité de sélection.

La concordance entre la proposition artistique et les mots-clefs de la programmation sera appréciée. Pour rappel : nature, environnement, pollution, préservation, développement durable

---

**Contact :** Mairie de Nouvoitou, service vie culturelle – vie associative / 02.23.37.09.89 / [vieassociative@nouvoitou.fr](mailto:vieassociative@nouvoitou.fr)

Le dossier complet doit être adressé par voie postale ou par mail dans les délais impartis pour être étudié par la commission, aux adresses suivantes :

**Envoi postal :** à l'attention de Monsieur le Maire, Mairie de Nouvoitou, 3 Place de l'Eglise, 35 410 NOUVOITOU

Si vous souhaitez que votre dossier vous soit retourné, merci de prévoir une enveloppe affranchie à votre adresse. Aucun dossier ne sera conservé au-delà d'une session de sélection.

**Envoi mail :** à l'attention de Monsieur le Maire, [vieassociative@nouvoitou.fr](mailto:vieassociative@nouvoitou.fr)

### **Contenu du dossier de candidature :**

- la fiche de candidature complétée
- un texte libre (environ 200 mots) présentant votre démarche artistique et votre parcours
- 5 à 10 photographies représentatives du travail que vous proposez pour l'exposition, accompagnées de leurs informations (titre, technique, format...) dans le tableau prévu à cet effet.

### **Remarque concernant les assurances :**

L'artiste devra délivrer une déclaration de valeurs des œuvres exposées en détaillant le nombre d'œuvres et leurs coûts (ou estimation). Si votre candidature devait être retenue, cette déclaration de valeurs devra être transmise au minimum 3 mois avant le début de votre exposition.

L'assurance de la Mairie de Nouvoitou couvre les risques de perte, destruction, détérioration, avarie ou disparition consécutifs à un accident, incendie, explosion, chute de la foudre, vol ou à l'action de l'eau et subis par les objets présentés. L'assurance est valable depuis les temps de montage, durant toute la durée de l'exposition et jusqu'au démontage des œuvres.

### **Plan de communication pour chaque exposition :**

- Impression et diffusion de supports de communication à échelle de la Commune et les communes voisines
- Relais dans la presse écrite (via la plate-forme Infocale, Ouest-France, Journal de Vitré, Agenda culturel Rennes Métropole)



*Rappel : documents à joindre à la fiche de candidature :*

- un texte (environ 200 mots) présentant votre démarche artistique et votre parcours
- 6 à 10 photographies représentatives du travail que vous proposez pour l'exposition

Fait à : .....

Le : .....

Signature :

---

**Contact : Mairie de Nouvoitou, service vie culturelle – vie associative / 02.23.37.09.89 /  
vieassociative@nouvoitou.fr**